



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

### 1. LA LOI DE FINANCES 2023

#### 1.1 Le contexte général 2023

##### **Croissance économique**

Dans un contexte de crise énergétique et d'inflation persistante, en partie liées à la guerre en Ukraine, le taux de croissance 2023 est estimé à 1%.  
Le taux d'inflation est estimé à 4.2%.

Ces prévisions restent très aléatoires, et dépendent directement de l'évolution du conflit russo-ukrainien et des perspectives économiques incertaines.

##### **Baisse prévisionnelle des dépenses publiques**

Les dépenses publiques prévisionnelles sont de 56.6% du PIB en 2022, contre 57.6% en 2021.

##### **Baisse prévisionnelle du déficit public et du niveau de dette**

*Pour rappel :*

*-le déficit public correspond au solde négatif annuel du budget des administrations publiques (dépenses supérieures aux ressources)*

*-la dette publique correspond à l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunt par les administrations publiques (Etat, collectivités et organismes qui en dépendent, dont la Sécurité sociale).*

Le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB comme en 2022 ,contre 6.5% en 2021.

La dette publique passerait à 111.2% du PIB, contre 111.6% en 2022 et 112.9% en 2021.

## 1.2 Les mesures principales de la loi de finances 2023, promulguée le 30 décembre 2022

### **La reconduction et l'élargissement du filet de sécurité de 2022**

Pour rappel, le filet de sécurité de 2022 permet à des collectivités ayant perdu plus de 25% d'épargne brute de bénéficier d'un soutien de l'État pour faire face à l'augmentation de certaines dépenses, à hauteur de :

- 50 % de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la revalorisation du point d'indice,
- 70 % des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires constatées en 2022.

En 2023, ce dispositif est disponible à l'ensemble des collectivités, y-compris les départements et les régions. De plus, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25% à 15%.

### **La création d'un amortisseur électricité**

Cet amortisseur prendra en charge 50% des surcoûts au-delà du seuil de 180 €/MWh. Il devrait permettre de prendre en charge environ 20% des factures totales d'électricité.

### **La suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**

Pour compenser cette suppression qui interviendra sur 2 ans (50% en 2023 et 50% en 2024), les départements, les communes et les EPCI se voient attribuer une fraction de la TVA.

### **La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires**

Ce fonds, dit « fonds vert », est doté de 2 Milliards d'euros pour l'année 2023.

Il vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique, et comprend 3 axes :

- Renforcer la performance environnementale : rénovation énergétique des bâtiments publics, soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets, modernisation de l'éclairage public
- Adapter les territoires au changement climatique : prévention des risques naturels, tels que les inondations, les incendies etc., renaturation des villes
- Améliorer le cadre de vie : accompagnement du déploiement des « zones à faible émissions mobilité » prévues par la loi Climat et résilience, recyclage des friches, accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, qui vise à protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces.

### **Augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistre une augmentation de 320 millions d'euros.

Cette enveloppe supplémentaire permettra à 95% des collectivités de voir leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

### **Revalorisation des bases locatives**

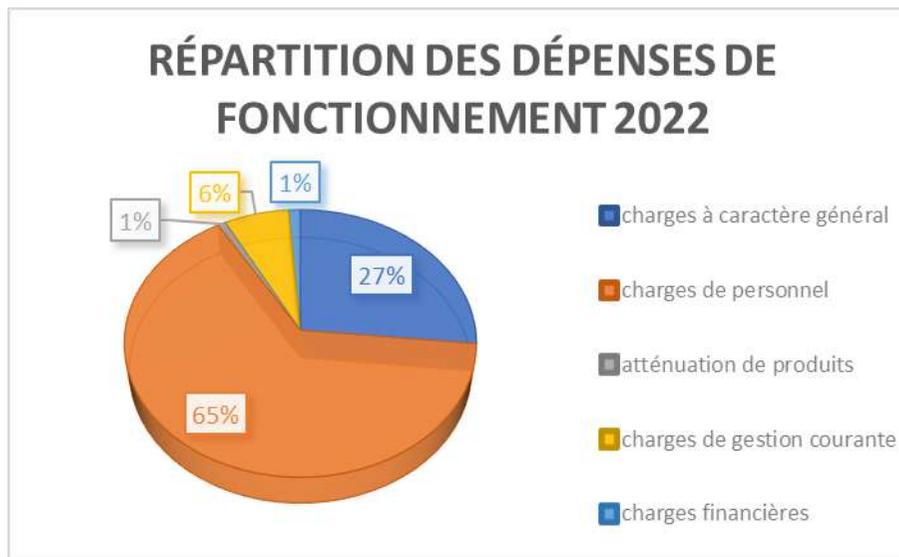
Après une revalorisation de 3.4% en 2022, la revalorisation des bases locatives pourrait atteindre 7.1 % en 2023. Sa règle de calcul a été réformée lors du premier mandat présidentiel. Auparavant, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales était déterminé par amendement parlementaire lors du vote de la loi de finances. Depuis 2018, il est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur 1 an, de novembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours. Il est estimé à 7.1% en novembre 2022 par l'INSEE. A ce stade, le PLF ne prévoit pas de plafonner la revalorisation automatique des valeurs locatives portant sur les bases ménage.

**2. PREMIERE ESTIMATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2022****2.1 Les dépenses de fonctionnement**

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	2 178 308.32 €	2 278 799.34 €	2 309 833.37 €	2 515 464.73 €	<b>2 571 308.03 €</b>

➤ Soit une augmentation de 2.22% par rapport à 2021 , compensée par une évolution des recettes de fonctionnement de 2.30%.

<b>Comparatif des dépenses de fonctionnement 2021-2022</b>				
		2021	2022	Evolution
11	charges à caractère général	745 703.21 €	<b>683 906.84 €</b>	-8.29%
12	charges de personnel	1 565 775.20 €	<b>1 668 755.21 €</b>	6.58%
14	atténuation de produits	13 532.00 €	<b>19 957.00 €</b>	47.48%
65	charges de gestion courante	151 523.01 €	<b>167 529.46 €</b>	10.56%
66	charges financières	38 931.31 €	<b>30 694.60 €</b>	-21.16%
67	charges spécifiques	- €	<b>464.92 €</b>	100.00%
<b>TOTAL</b>		2 515 464.73 €	<b>2 571 308.03 €</b>	2.22%



#### Charges à caractère général

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Charges à caractère général	632 168.07 €	696 737.71 €	679 205.28 €	745 703.21 €	<b>683 906.84 €</b>

#### A retenir :

- Alors que l'objectif de l'année était de contenir les évolutions de ce chapitre, une baisse générale de 8.29% est enregistrée, malgré l'inflation.
- Augmentation significative :
  - des frais d'alimentation, s'expliquant par une hausse importante du nombre de repas et par l'inflation impactant le prix de certaines denrées alimentaires
  - des frais de nettoyage des locaux, liés au contrat de nettoyage des locaux du complexe sportif
  - des frais de prestation de service, en raison de la mise en place d'un contrat pour la location et le nettoyage des vêtements de travail
  - des frais de transport, qui correspondent aux sorties organisées par l'ALSH
  - des achats d'ouvrage à la bibliothèque
- Augmentation très relative des dépenses de fluides (+8%) malgré le contexte de crise énergétique.
- Baisse significative des dépenses de petites fournitures d'équipement, due à une meilleure anticipation des achats
- Baisse continue depuis 2020 des postes d'entretien (bâtiment, voirie), grâce aux nombreuses interventions réalisées en régie
- Baisse des frais de télécommunications
- Légère baisse du volume de dépenses sur la plupart des postes

	2020	2021	2022	Ecart 2022/2021
<b>Fluides</b>	145 994.24 €	146 124.41 €	157 989.22 €	8%
<b>Alimentation</b>	37 532.27 €	59 762.66 €	77 249.97 €	29%
<b>Fournitures d'entretien</b>	9 948.69 €	11 587.48 €	9 370.29 €	-19%
<b>Fournitures de voirie</b>	7 188.70 €	8 397.58 €	4 584.41 €	-45%
<b>Petits équipements et autres fournitures</b>	35 955.03 €	65 344.21 €	33 058.12 €	-49%
<b>Vêtements de travail</b>	2 662.60 €	4 457.97 €	2 054.22 €	-54%
<b>Fournitures administratives</b>	5 183.93 €	6 661.28 €	7 178.89 €	8%
<b>Bibliothèque</b>	8 333.96 €	8 886.91 €	10 475.08 €	18%
<b>Fournitures scolaires</b>	12 499.53 €	13 527.50 €	12 060.62 €	-11%
<b>Maintenance</b>	38 368.00 €	49 205.51 €	46 995.16 €	-4%
<b>Entretien (voirie, bâtiments, véhicules)</b>	174 168.28 €	160 573.31 €	154 072.50 €	-4%
<b>Assurance</b>	14 411.31 €	19 372.33 €	18 947.94 €	-2%
<b>Documentation</b>	1 703.40 €	2 267.60 €	2 109.90 €	-7%
<b>Organismes de formation</b>	841.00 €	10 032.00 €	4 663.00 €	-54%
<b>Prestations de service/locations mobilièr</b>	14 476.51 €	22 481.23 €	38 207.03 €	70%
<b>Frais de nettoyage des locaux</b>	6 839.25 €	9 426.70 €	13 242.39 €	40%
<b>Transports collectifs et administratifs</b>	7 241.00 €	3 089.06 €	8 008.00 €	159%
<b>Réception</b>	10 844.66 €	17 012.13 €	14 425.49 €	-15%
<b>Affranchissement</b>	3 221.13 €	4 189.05 €	4 099.32 €	-2%
<b>Télécommunications</b>	14 886.99 €	16 786.12 €	13 550.18 €	-19%
<b>Cotisations aux organismes</b>	1 358.24 €	5 828.81 €	6 941.25 €	19%
<b>Taxes foncières</b>	2 313.00 €	2 381.00 €	2 563.00 €	8%

## Charges de personnel

### Evolution des effectifs de la commune

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
Reçu en préfecture le 03/02/2023  
Affiché le  
ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

	au 01/01/2020	au 01/01/2021	au 01/01/2022	au 01/01/2023
Effectif total	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>42</b>
-dont catégorie A	2	2	2	2
-dont catégorie B	5	5	4	4
-dont catégorie C	31	31	32	36
Titulaires	30	29	28	29
Stagiaires	2	0	2	1
Contractuels de droit public	4	6	4	9
Contractuels de droit privé	1	2	3	2
Apprentis	1	1	1	1

### Evolution de la rémunération

	2017	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Rémunération principale	726 369.74 €	735 504.07 €	748 612.66 €	740 473.83 €	863 680.79 €	<b>914 323.14 €</b>
NBI	6 885.05 €	6 579.14 €	8 629.25 €	9 278.28 €	8 212.20 €	<b>6 937.36 €</b>
SFT	8 671.63 €	8 111.02 €	8 495.17 €	8 768.00 €	8 384.55 €	<b>7 639.41 €</b>
Régimes indemnitaires	102 120.39 €	97 680.75 €	102 101.51 €	103 125.36 €	124 559.67 €	<b>139 561.19 €</b>

## Evolution des charges de personnel

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
Reçu en préfecture le 03/02/2023  
Affiché le  
ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022
<b>012 - Charges de personnel</b>	1 355 974.00 €	1 334 666.00 €	1 364 928.99 €	1 401 987.66 €	1 565 841.10 €	1 668 755.21 €	<b>6.6%</b>
<b>6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel et autres charges sociales</b>	26 260.76 €	20 014.54 €	10 936.11 €	44 192.05 €	16 598.32 €	5 393.05 €	
<b>74718- Participation de l'Etat aux contrats aidés</b>	14 141.52 €	1 048.93 €	4 610.96 €	14 875.41 €	29 018.72 €	18 558.15 €	
<b>TOTAL (Charges de personnel - Remboursements)</b>	1 315 571.72 €	1 313 602.53 €	1 349 381.92 €	1 342 920.20 €	1 520 224.06 €	1 644 804.01 €	

Des charges de personnel en forte augmentation pour la deuxième année consécutive :

- Principalement en raison de recrutements de nouveaux agents d'animation à l'ALSH compte tenu de l'augmentation de la fréquentation
- De la hausse du point d'indice, de la hausse du SMIC, de la refonte des grilles de rémunération
- Des indemnités d'élection, de la prime de précarité, de l'indemnité inflation qui viennent augmenter le régime indemnitaire versé
- Notons le montant particulièrement peu élevé du remboursement sur rémunération du personnel, qui témoigne du très faible absentéisme dans la collectivité en 2022

Les dépenses liées au personnel représentent 65 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 62.75% en 2021.

### **Autres charges de gestion courante**

Augmentation de la subvention allouée au CCAS (+11 500 €)

Augmentation de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux associations (+14 000 €)

## Le bilan financier du service d'ALSH en 2022

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
 Reçu en préfecture le 03/02/2023  
 Affiché le  
 ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

DEPENSES		2021	2022
60611	Eau	385.28 €	330.17 €
60612	Electricité	1 306.61 €	1214.03 €
60621	Gaz	1 341.05 €	1432.70 €
60623	Alimentation	7 806.47 €	13 822.11 €
60623	Alimentation goûters	1 772.10 €	2 544.88 €
60623	Alimentation activités	1 509.79 €	613.86 €
60631	Produits d'entretien	1 262.50 €	1 301.20 €
60628	Fournitures	2 150.74 €	3 952.74 €
6064	Fournitures administratives	68.07 €	
60632	Petit matériel	260.10 €	
6188	Sorties	2 410.50 €	2 840.00 €
60636	Vêtements de travail	163.38 €	
6232	Fêtes et cérémonies		127.91 €
6247	Transports	1 322.06 €	5 157.00 €
6262	Téléphone	249.48 €	237.65 €
6475	Visites médicales	71.70 €	25.00 €
64	Rémunération personnel d'animation	133 963.60 €	178 452.63 €
64	Rémunération personnel restaurant scolaire	47 929.78 €	68 628.53 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>203 973.21 €</b>	<b>280 680.41 €</b>
	<b>RECETTES</b>		
7478	Participations CAF	54 885.95 €	88 807.70 €
74718	Participation aux contrats aidés	18 771.02 €	11 229.33 €
6419	Remboursements maladie	1 370.81 €	979.07 €
7066	Participation des familles	53 958.92 €	80 332.55 €
70875	Participation des communes	11 396.00 €	28 780.00 €
7067	Participation repas Ville de DINAN		6 708.00 €
7067	Participation repas commune de TADEN	6 514.50 €	10 431.80 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>146 897.20 €</b>	<b>227 268.45 €</b>
	<b>RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>57 076.01 €</b>	<b>53 411.96 €</b>

## Le coût de fonctionnement du complexe sportif du Courtil pour l'année 2022

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
 Reçu en préfecture le 03/02/2023  
 Affiché le  
 ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

DEPENSES	2021	2022
Eau	389.72 €	652.90 €
Electricité	10 001.61 €	10 644.82 €
Gaz	4 215.01 €	9 639.75 €
Produits d'entretien		165.19 €
Fournitures de petit équipement	2 968.08 €	532.26 €
Fournitures de voirie	139.53 €	
Fournitures pour travaux en régie	873.21 €	79.12 €
Prestations de service		292.80 €
Entretiens et réparations		418.80 €
Plantes	225.86 €	
Mousses de protection pour le rink	128.40 €	
Maintenances diverses	2 551.56 €	1 659.46 €
Téléphonie	2 320.67 €	1 005.56 €
Frais de nettoyage des locaux	6 690.64 €	10 995.00 €
Branchement Assainissement	3 960.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>34 464.29 €</b>	<b>36 085.66 €</b>
<b>RECETTES</b>	275.00 €	2 686.00 €

### 2.2 Les recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	Ecart 2022/2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	2 884 869.57 €	2 941 086.51 €	3 096 880.44 €	<b>3 168 253.31 €</b>	<b>2.30%</b>

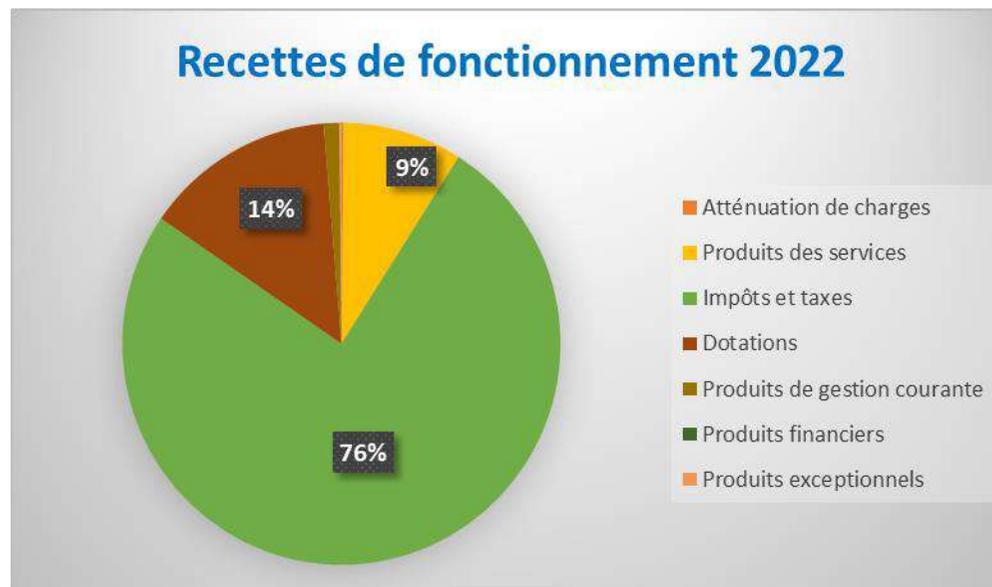
## Recettes réelles de fonctionnement 2022 :

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
Reçu en préfecture le 03/02/2023  
Affiché le  
ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

		2020	2021	2022	Ecart 2022/2021
013	Atténuation de charges	44 271.18 €	16 598.32 €	<b>5 393.05 €</b>	<b>-67.5%</b>
70	Produits des services	138 121.74 €	219 171.54 €	<b>279 219.49 €</b>	<b>27.4%</b>
73	Impôts et taxes	2 274 821.01 €	2 409 281.92 €	<b>2 395 233.41 €</b>	<b>-0.6%</b>
74	Dotations	434 408.48 €	424 628.39 €	<b>447 177.31 €</b>	<b>5.3%</b>
75	Produits de gestion courante	16 551.01 €	16 175.46 €	<b>36 714.65 €</b>	<b>127.0%</b>
76	Produits financiers	7.20 €	7.20 €	<b>14.40 €</b>	<b>100.0%</b>
77	Produits exceptionnels	38 398.67 €	11 017.61 €	<b>4 501.00 €</b>	<b>-59.1%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 946 579.29 €</b>	<b>3 096 880.44 €</b>	<b>3 168 253.31 €</b>	<b>2.30%</b>

### A retenir :

- **Une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 2.30% par rapport à 2021 (+ 71 372.87 €)**
- Une augmentation à nouveau très significative des produits des services grâce à l'encaissement des recettes liées à la fréquentation de l'ALSH. Les recettes de ce chapitre ont ainsi doublé en 2 ans.
- Une baisse des recettes d'atténuation des charges particulièrement significative en raison du très faible taux d'absentéisme
- Une légère baisse du chapitre « Impôts et taxes », en raison de la diminution de l'Attribution de compensation versée par Dinan Agglomération.
- Une augmentation du chapitre « Dotations », en raison de l'augmentation des recettes versées par la CAF (+ 15 000 €), de l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (+9 000 €) et du versement d'une dotation versée pour le recensement de la population (7 300 €).
- Une augmentation exceptionnelle du produit des locations de salles, enregistré au chapitre 75 (+10 000 € par rapport à 2019), qui s'explique par la location de la maison des associations pour la création d'un centre COVID (6 600 €), par l'occupation du complexe sportif (2 700 €), et par le versement d'une dotation versée pour l'organisation des élections présidentielles et législatives (1 970 €).



## Evolution de l'épargne

*Pour mémoire :*

*L'épargne brute : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes et des frais financiers pour financer le remboursement en capital de la dette et les dépenses d'équipement.*

*L'épargne nette : épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle mesure la part des ressources courantes restantes après financement des charges courantes, des frais financiers et du remboursement en capital de la dette pour financer les dépenses d'équipement.*

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute	653 085.04 €	869 233.32 €	713 816.52 €	606 190.23 €	636 745.92 €	581 415.71 €	<b>596 945.28 €</b>
Epargne nette	460 085.04 €	674 233.32 €	515 416.52 €	390 400.76 €	391 588.04 €	312 826.99 €	<b>326 356.56 €</b>

## 2.3 Les dépenses d'investissement

### Les principales réalisations 2022

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
Reçu en préfecture le 03/02/2023  
Affiché le  
ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

DESIGNATION	2022
Rénovation énergétique du groupe scolaire	491 397.62 €
Création de liaisons cyclables et piétonnes	259 009.60 €
Remplacement du réseau téléphonique de la mairie	40 899.96 €
Aménagement du parc Résidence le Poulichot	38 795.12 €
Achat de deux véhicules	33 913.40 €
Acquisition d'un broyeur	26 222.40 €
Aménagement de zones 30	20 528.94 €
Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Sainte-Anne	18 060.00 €
Rénovation de l'éclairage public	15 745.12 €
Panneaux de signalisation et fournitures de voirie	14 449.97 €
Requalification du quartier Les Prés beaux d'en bas - études	13 339.61 €
Acquisition d'un four au restaurant scolaire	11 802.10 €
Dépollution du site route de Dinan	10 530.24 €
Cimetière - achat de columbariums et cavurnes	9 854.28 €
Mobilier urbain	7 011.60 €

## Evolution des dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Affiché le

ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	879 051.48 €	1 197 225.06 €	895 846.93 €	1 933 583.57 €	1 789 666.20 €	906 161.90 €	<b>891 605.35 €</b>
<b>Evolution</b>		318 173.58 €	- 301 378.13 €	1 037 736.64 €	- 143 917.37 €	- 883 504.30 €	- 14 556.55 €
		36.2%	-25.2%	115.8%	-7.4%	-49.4%	-1.6%

## 2.4 Les recettes d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
<b>Subventions d'investissement</b>	137 260.00 €	174 751.56 €	100 003.00 €	396 870.51 €	612 257.19 €	163 736.81 €	-75%
<b>FCTVA</b>	86 479.38 €	91 344.61 €	129 636.11 €	111 058.94 €	312 993.62 €	249 976.83 €	-20%
<b>Taxe d'aménagement</b>	35 718.32 €	42 277.55 €	31 301.00 €	40 155.34 €	39 562.44 €	48 779.56 €	23%
<b>Excédent de fonctionnement</b>	463 002.80 €	465 588.48 €	523 752.44 €	459 760.60 €	342 942.92 €	698 859.80 €	104%
<b>Remboursement du capital (prêts iéna)</b>	65 000.00 €	68 000.00 €	70 000.00 €	72 000.00 €	75 000.00 €	77 000.00 €	3%
<b>TOTAL</b>	<b>787 460.50 €</b>	<b>841 962.20 €</b>	<b>854 692.55 €</b>	<b>1 079 845.39 €</b>	<b>1 382 756.17 €</b>	<b>1 238 353.00 €</b>	<b>-11%</b>

### A retenir :

- Un niveau de recettes d'investissement globalement constant, malgré un montant de subventions inférieur à ceux enregistrés les deux années précédentes.

Détail des subventions d'investissement perçues :

Objet	Montant perçu en € TTC
DSIL 2020 - Création de liaisons cyclables	28 500,00 €
DETR 2021 - Création de liaisons cyclables	36 192,00 €
Plan de relance du Département – Création de liaisons cyclables	60 447,00 €
Plan de relance numérique – achat d'équipement informatique au groupe scolaire	7 823,31 €
Plan de relance transformation numérique – mise en place d'un portail famille	5 512,50 €
Etat – Financement de capteurs de CO2 en milieu scolaire	2 080,00 €
Défi Val-vert de Dinan Agglomération – Acquisition d'un broyeur	4 750,00 €
Région – Acquisition d'un broyeur	6 000,00 €
Département – participation pour la réhabilitation des Prés beaux d'en bas	12 432,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>163 736,81€</b>

2.5 Le résultat attendu

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Résultat estimatif de l'exercice 2022
Investissement (R001)	607 449.68 €	665 959.81 €
Fonctionnement	698 859.80 €	439 111.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 306 309.48 €</b>	<b>1 105 071.31 €</b>

**3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Les principaux objectifs :

- Améliorer le cadre de vie et l'accessibilité aux services et aux équipements, tout en préservant les ressources
  - Réhabilitation de quartiers, aménagement de résidences, travaux d'accessibilité de voirie et de bâtiments
  - Apaisement des circulations : développement des voies douces, mise en place de zones 30, aménagements visant à améliorer la sécurité routière
- S'adapter au contexte énergétique et monétaire
- Poursuivre les actions en faveur de la réduction des consommations des fluides : eau, électricité, gaz, carburant
- Contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement

- Poursuivre les mesures écologiques : gestion différenciée, végétalisation, tri des déchets etc.
- Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage des bâtiments communaux et de l'éclairage public
- Poursuivre les interventions de travaux en régie
- Solliciter les groupements d'achat et favoriser les circuits courts

### 3.1 Les dépenses de fonctionnement

#### **Charges à caractère général**

- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses sur l'ensemble des postes
- Privilégier dès que possible les achats durables, dans une démarche socialement et écologiquement responsable

#### **Charges de personnel**

- Contenir l'évolution des charges de personnel, malgré : la refonte des grilles indiciaires et l'augmentation du point d'indice ; les départs en retraite ; l'arrêt des contrats parcours emploi Compétences (PEC)

#### **Charges de gestion courante**

- Maintenance de l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations et de la subvention allouée au CCAS au même niveau que 2022.

### 3.2 Les recettes de fonctionnement

#### **Produits des services**

Les recettes perçues par les familles pour le service d'ALSH devraient se maintenir au niveau de l'année 2022.

Les recettes enregistrées pour le service de restauration scolaire seront plus faibles en raison de la mise en place du dispositif de cantine à 1 €. L'Etat versera toutefois une compensation qui sera prise en compte dans le chapitre des Dotations et participations.

#### **Impôts et taxes**

Pas de modification des taux de taxe foncière, compte tenu de l'augmentation des bases locatives

Le taux de taxe sur le foncier bâti cumule depuis 2021 la part communale et la part départementale (19.53%).

Les taux proposés seront donc les mêmes qu'en 2022 à savoir :

	<b>Taux 2023</b>
<i>Taxe habitation</i>	12.54%
<i>Taxe foncier bâti</i>	32.21% (12.68% + 19.53%)
<i>Taxe foncier non bâti</i>	52.74%

### **Attribution de compensation**

La baisse de 65 631.49 € enregistrée en 2022 suite à la suppression de la taxe d'habitation reste applicable en 2023. Le montant de l'attribution de compensation versée par Dinan Agglomération est ainsi maintenu à 766 748.03 €.

### **Dotations de Solidarité Communautaire (DSC)**

La DSC perçue par Quévert est maintenue à 15 000 € par an.

### **Dotations, subventions et participations**

Ce chapitre devrait enregistrer une augmentation en 2023, compte tenu :

- De l'augmentation de l'enveloppe consacrée à la DGF annoncée au niveau national
- Du versement des prestations CAF correspondant à la fréquentation de l'ALSH
- De la compensation versée par l'Etat du dispositif de cantine à 1 €

### **Autres produits de gestion courante**

Les recettes de ce chapitre seront en baisse, le bail d'un des logements communaux ayant pris fin au 31 décembre 2022.

### **3.3 Les dépenses d'investissement et leur financement**

Les nouvelles inscriptions tiennent compte du **Plan pluriannuel d'investissement**, réalisé en 2020 et mis à jour en 2021 et 2022.

**PLAN PLURIANNUEL D' INVESTISSEMENT 2023- 2026**

Objet	2023	2024	2025	2026
<b>Groupe scolaire</b>				
Remplacement SSI	50 000.00 €			
Rénovation énergétique du bâtiment	240 000.00 €			
remplacement de l'éclairage	20 000.00 €			
Végétalisation de la cour, structures de jeux et construction d'un préau	95 000.00 €			
création d'un jardin pédagogique	3 500.00 €			
Equipements divers	6 200.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
<b>Total Groupe scolaire</b>	<b>414 700.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>ALSH</b>				
Equipements divers	2 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
<b>Total ALSH</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>Restaurant scolaire</b>				
Vaisselle	800.00 €	800.00 €	800.00 €	800.00 €
Sèche-linge	1 760.00 €			
<b>Total Restaurant scolaire</b>	<b>2 560.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>800.00 €</b>	<b>800.00 €</b>
<b>Mairie</b>				
Equipement (meublier + vitrine)	4 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
Rénovation énergétique du bâtiment et redistribution des espaces	10 000.00 €	400 000.00 €	500 000.00 €	
Borne véhicule électrique	800.00 €			
<b>Total Mairie</b>	<b>14 800.00 €</b>	<b>402 000.00 €</b>	<b>502 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Bibliothèque</b>				
Mobilier et équipements divers	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €
<b>Total Bibliothèque</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>
<b>Salle des fêtes</b>				
Remplacement des chaises	3 000.00 €			
Remplacement de l'éclairage	4 500.00 €			
Vaisselle	2 000.00 €			
<b>Total Salle des fêtes</b>	<b>9 500.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Objet	2023	2024		
<b>Salle des Charrières</b>				
Pose de films opaques sur la salle de location	1 200.00 €			
Remplacement de chaises	1 000.00 €			
<b>Total Salle des Charrières</b>	2 200.00 €	- €	- €	- €
<b>Réaménagement des Locaux associatifs</b>				
Etudes	10 000.00 €			
Démolition des préfabriqués			200 000.00 €	
Travaux d'aménagement du centre-bourg (extension de bâti, aménagement du site, rénovation des espaces existants)		50 000.00 €	200 000.00 €	150 000.00 €
<b>Total Locaux associatifs</b>	10 000.00 €	50 000.00 €	400 000.00 €	150 000.00 €
<b>Terrain et vestiaires de football</b>				
Remplacement de la porte de la buvette	1 200.00 €			
Remplacement des filets de buts	1 000.00 €			
<b>Total Terrain et vestiaires de football</b>	2 200.00 €	- €	- €	- €
<b>Quevjeun's</b>				
Création d'une cuisine et rénovation du local	9 000.00 €			
Achat d'équipement pour séjour	8 000.00 €			
Mobilier, Equipements divers	1 300.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
<b>Total Quevjeun's</b>	18 300.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
<b>Complexe sportif</b>				
Equipement divers	11 350.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
<b>Total Complexe sportif</b>	11 350.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
<b>Eglise</b>				
travaux de rénovation (velux, porte principale)	12 000.00 €			
<b>Total Eglise</b>	12 000.00 €	- €	- €	- €
<b>Logement communaux</b>				
Installation d'éclairage LED dans le logement d'urgence	500.00 €			
<b>Total logements communaux</b>	500.00 €	- €	- €	- €
<b>Chapelle Sainte-Anne</b>				
Aménagement + matériel pour expositions		1 500.00 €		
<b>Total Chapelle Sainte-Anne</b>	- €	1 500.00 €	- €	- €

Objet	2023	2024		
<b>Centre technique</b>				
box de stockage	4 400.00 €			
<b>Total Centre technique</b>	4 400.00 €	- €	- €	- €
<b>Mobilités douces</b>				
Travaux liaison douce Trélivan-Quévert			86 400.00 €	
Création de liaisons cyclables phase 4 - de la rue de la Violette au bourg + route de Ploubalay, et aménagement des abords de la piscine - études				5 000.00 €
<b>Total Mobilités douces</b>	- €	- €	86 400.00 €	5 000.00 €
<b>Réhabilitation du quartier Les Prés Beaux d'en bas</b>				
Phase 1	280 000.00 €			
Phases 2	200 000.00 €			
Phase 3			5 000.00 €	310 000.00 €
<b>Total Requalification Prés Beaux d'en bas</b>	480 000.00 €	- €	5 000.00 €	310 000.00 €
<b>Aménagement des Résidences</b>				
Aménagement du parc de la Résidence Le Poulichot - solde	730.00 €			
Doublement de l'aire à containers Résidence La Pommeraie	1 519.52 €			
Aménagement d'un terrain de pétanque à La Croix Verte	1 500.00 €			
Requalification de la Résidence Le Bas Frêne	150 000.00 €	360 000.00 €		
<b>Total Aménagement des Résidences</b>	153 749.52 €	360 000.00 €	- €	- €
<b>Aménagement sécurité routière</b>				
Zone 30 La Bézardais	8 700.00 €			
<b>Total Aménagement sécurité routière</b>	8 700.00 €	- €	- €	- €
<b>Programme voirie</b>				
Chemin de la Fougerais	10 000.00 €			
provision	10 000.00 €			
<b>Total Programme voirie</b>	20 000.00 €	- €	- €	- €
<b>Requalification de la VC2</b>				
Etudes	20 000.00 €			
Travaux (liaisons douces, eaux pluviales, voirie, espaces verts)		500 000.00 €	150 000.00 €	
<b>Total VC2</b>	20 000.00 €	500 000.00 €	150 000.00 €	- €

Objet	2023	2024	2025	2026
<b>Aménagement Malaunay</b>				
Maitrise d'œuvre		7 500.00 €	7 500.00 €	
Travaux (Eaux pluviales, Voirie, Espaces verts)			200 000.00 €	100 000.00 €
<b>Total Aménagement Malaunay</b>	- €	7 500.00 €	207 500.00 €	100 000.00 €
<b>Financement des travaux sur l'échangeur des périaux</b>				
Phases Nord et Sud			7 000.00 €	
<b>Total Financement Echangeur des Périaux</b>	- €	- €	7 000.00 €	- €
<b>Dépollution Ex-Diro</b>				
Maîtrise d'œuvre + travaux				11 480.00 €
<b>Total Dépollution Ex-Diro</b>	- €	- €	- €	11 480.00 €
<b>Eclairage public</b>				
Travaux d'éclairage public	40 200.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Total Eclairage public</b>	40 200.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Effacement/ renforcement des réseaux</b>				
Renforcement du réseau impasse de la petite Etouquette				
Effacement des réseaux Sainte-Anne	35 000.00 €			
Effacement des réseaux route de Dinan		63 000.00 €		
extension de réseaux - provision	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Total Effacement des réseaux</b>	55 000.00 €	83 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Eaux pluviales</b>				
Mises en conformité	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Total Eaux pluviales</b>	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Acquisitions foncières</b>				
Acquisitions rue Sainte-Anne	1 160.00 €			
Parcelle à proximité de l'espace des Charrières	16 000.00 €			
Provision	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	200 000.00 €
<b>Total Acquisitions foncières</b>	22 160.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	200 000.00 €
<b>Gestion des ressources</b>				
Création de points de collecte	5 000.00 €			
bacs à déchets verts au cimetière	2 000.00 €			
Création de haies sèches	3 000.00 €			
Filtration eau mairie - APS - bibliothèque - centre technique	6 500.00 €			
<b>Total Gestion des ressources</b>	16 500.00 €	- €	- €	- €

Objet	2023	2024	2025	2026
<b>Arbres et végétaux</b>				
Achat d'arbres et végétaux (gestion différenciée)	7 710.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
<b>Total Arbres</b>	7 710.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
<b>Courtil des senteurs</b>				
Grilles d'exposition Courtil des senteurs	1 500.00 €			
Remplacement des rosiers	2 380.00 €			
<b>Total Courtil des senteurs</b>	3 880.00 €	- €	- €	- €
<b>Aménagement du Vallon sauvage</b>				
Accessibilité du Vallon sauvage à tous les publics (moteur, mental, visuel)	7 000.00 €	50 000.00 €		
Bandes antidérapantes Vallon sauvage	2 000.00 €			
<b>Total Vallon sauvage</b>	9 000.00 €	50 000.00 €	- €	- €
<b>Aménagements paysagers chemins/sites</b>				
Signalétique et sécurisation des chemins de randonnée	6 160.00 €			
panneaux de communication gestion différenciée	3 000.00 €			
Arbres qui parlent: signalétique et nouvelles plantations	2 000.00 €			
<b>Total Aménagements paysagers</b>	11 160.00 €	- €	- €	- €
<b>Fournitures de voirie</b>				
Bandes podotactiles	3 000.00 €			
Remplacement de poteaux en bois		2 000.00 €		
Remplacement des panneaux de signalisation voirie	16 200.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
<b>Total Fournitures de voirie</b>	19 200.00 €	12 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
<b>Mobilier urbain</b>				
Abribus	10 220.00 €	8 500.00 €	8 500.00 €	8 500.00 €
Bancs, poubelles	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
<b>Total Mobilier urbain</b>	13 220.00 €	11 500.00 €	11 500.00 €	11 500.00 €
<b>Illuminations de Noël</b>				
Décoration de Noël	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
<b>Total Illuminations de Noël</b>	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
<b>Outillage/ Matériel services techniques</b>				
Outillage divers	9 700.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €
<b>Total Outillage</b>	9 700.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €

Objet	2023	2024		
<b>Parc véhicules</b>				
Remplacement camion IVECO espace vert	61 500.00 €			
<b>Total Parc véhicules</b>	61 500.00 €	- €	- €	- €
<b>Prévention, hygiène, sécurité, accessibilité</b>				
bornes incendie réparation ou remplacement - provision	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Travaux d'accessibilité bâtiments communaux	8 000.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €	8 000.00 €
Matériel/mobilier ergonomique	3 000.00 €			
<b>Total Sécurité et Accessibilité</b>	16 000.00 €	13 000.00 €	13 000.00 €	13 000.00 €
<b>Matériel informatique / Bureautique</b>				
Reliure et numérisation des registres	6 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Sono, vidéoprojecteur	4 000.00 €			
Parc téléphonie et informatique mairie - provision	7 000.00 €		30 000.00 €	
Copieurs mairie			10 000.00 €	
<b>Total Matériel informatique/Bureautique</b>	17 000.00 €	3 000.00 €	43 000.00 €	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 513 689.52 €</b>	<b>1 560 800.00 €</b>	<b>1 522 700.00 €</b>	<b>898 280.00 €</b>

### Les dépenses d'investissement principales prévues pour l'année 2023

	2023 en € TTC
Réhabilitation de la Résidence le Bas Frêne	510 000.00 €
Requalification du quartier Les Prés-Beaux d'en bas	480 000.00 €
Rénovation énergétique du groupe scolaire - solde	240 000.00 €
Végétalisation des cours d'école et construction d'un préau	95 000.00 €
Remplacement d'un camion des services techniques	61 500.00 €
Remplacement du Système de Sécurité Incendie du Groupe scolaire	50 000.00 €
Travaux d'éclairage public	40 200.00 €

Effacement des réseaux haut de la rue Sainte-Anne	<b>35 000.00 €</b>
Mise en place d'éclairage LED dans divers bâtiments	<b>25 000.00 €</b>
Acquisition de terrains - provision	<b>21 000.00 €</b>
Requalification de la VC 2 - études	<b>20 000.00 €</b>
Mise en conformité du réseau d'eaux pluviales - provision	<b>20 000.00 €</b>
Remplacement de la porte de l'église	<b>12 000.00 €</b>
Rénovation de l'espace Quevjeun's et création d'une cuisine	<b>9 000.00 €</b>
Locaux associatifs – études d'aménagement	<b>10 000.00 €</b>
Rénovation énergétique de la mairie et réaménagement des locaux - études	<b>10 000.00 €</b>
Programme voirie – Chemin de la Fougerais	<b>10 000.00 €</b>
Aménagement zone 30 à La Bézardais – solde	<b>8 700.00 €</b>
Achat d'équipement pour un séjour d'été Quevjeun's	<b>8 000.00 €</b>
Travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux	<b>8 000.00 €</b>
Achat d'arbres et de végétaux	<b>7 710.00 €</b>
Mise en accessibilité du vallon sauvage - provision	<b>7 000.00 €</b>
Tri des déchets – création de points de collecte	<b>5 000.00 €</b>

Envoyé en préfecture le 03/02/2023  
Reçu en préfecture le 03/02/2023  
Affiché le  
ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

## Recettes mobilisables

- Le FCTVA : calculé sur les dépenses d'investissement de 2021, le montant est estimé à **75 000 €**
- Le produit de la taxe d'aménagement, estimé en 2023 à **30 000€**
- Les subventions déjà attribuées en attente de versement :

*Pour la rénovation énergétique du groupe scolaire : 165 000.00 €*

- Par l'Etat : 165 000.00 € (solde DSIL 2021)

*Pour la réhabilitation des Prés beaux d'en bas : 8 288.00 €*

- Par le Département : une participation de 8 288.00 € (solde)

- L'affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068), estimée à **439 111.50 €**.
- L'excédent d'investissement cumulé (compte 001) estimé à **665 959.81 €**.
- Les amortissements, estimés à **200 000 €**.
  
- Il est par ailleurs proposé d'inscrire un emprunt, d'un montant situé **entre 450 000 € et 550 000 €**, qui offrirait ainsi la possibilité à la collectivité de contracter un prêt en cours d'année pour venir financer l'un des équipements en projet.

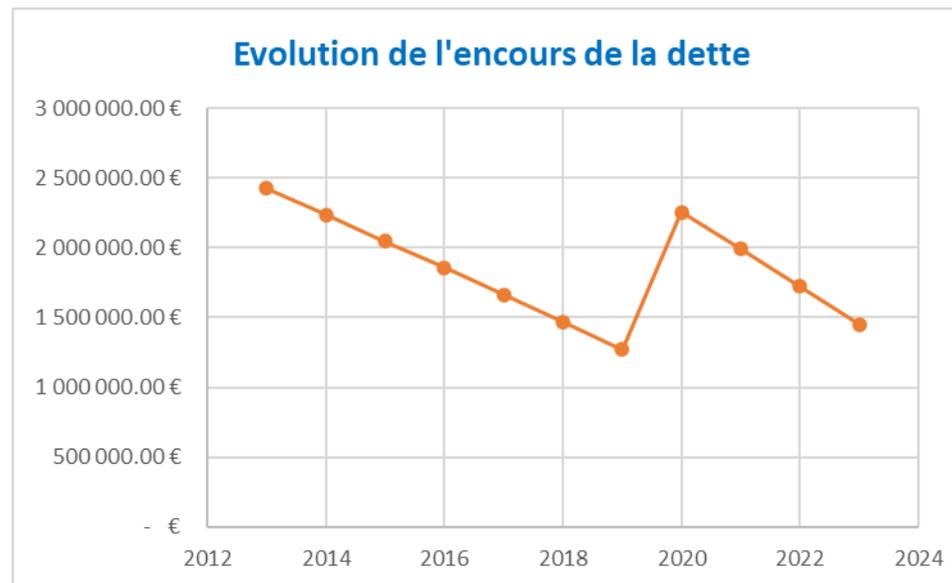
## 4. LA DETTE

L'encours global de la ville de QUEVERT s'établit au 31 décembre 2022 à 1 452 236.89 €. Quatre contrats de prêt sont en cours.

Un emprunt sera totalement remboursé à la fin de l'année, un deuxième fin 2024, et un troisième emprunt fin 2025.

L'encours de dette par habitant, de 365.80 € par habitant (contre 421 € en 2021 et 506 € en 2020) est bien inférieur à la moyenne de l'encours par habitant des communes de même strate (3500 à 10000 habitants), qui se situe à 746 €/habitant.

*Encours de la dette, ou capital restant dû = somme globale des crédits en cours (capital + intérêts)*



La capacité de désendettement (encours de la dette sur épargne brute) est de **2.43 années**, contre une moyenne de 3.8 années pour les communes de même strate.

Projection en cas de souscription d'un nouvel emprunt :

- Un emprunt de 500 000 € sur 20 ans, à un taux fixe de 4%, aurait un coût pour la collectivité de 715 817.45 € et :
  - un encours de dette par habitant de 546.11 €
  - une capacité de désendettement de 3.63 années
- Un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans, à un taux de fixe de 4%, aurait un coût pour la collectivité de 1 431 635.04 € et :
  - un encours de dette par habitant de 726.42 €
  - une capacité de désendettement de 4.83 années

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

Affiché le

ID : 022-212202592-20230201-2023\_001-DE

